



APPEL À CANDIDATURES 2021

Conditions générales

1ère édition

L'opération "EDITER SON REGARD" est portée conjointement par la plateforme web Wipplay et l'imprimerie Escourbiac. L'enjeu ici est d'offrir une opportunité à tous les photographes de réaliser un ouvrage photographique. L'appel à candidature s'étendra du 19 mai au 30 juin 2021, intervalle pendant lequel les participants sont invités à renseigner directement sur ce site leurs coordonnées et le travail qu'ils souhaitent voir éditer.

Au début juillet, un jury prestigieux va se réunir pour sélectionner 10 finalistes qui devront ensuite passer un entretien. Le grand lauréat choisi parmi ces finalistes sera annoncé à la fin de l'été. A l'automne, le travail de co-création sera initié avec l'imprimerie Escourbiac, une campagne de crowdfunding sera aussi lancée. L'impression du livre est prévue à l'hiver et le lancement de l'ouvrage aura lieu au premier trimestre 2022.

Pour plus d'informations : vincent@wipplay.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATIONS ET D'ATTRIBUTION

ARTICLE 1 - OBJET

L'opération "Éditer son regard" soutient et valorise les photographes donnant à travers leurs travaux plus de visibilité. Suite à un appel à candidatures, un jury sélectionnera un lauréat. Le lauréat recevra un accompagnement assuré par Escourbiac dans la création de sa propre édition.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels français ou résidant en France, sans limite d'âge mais majeurs. Les photographes déjà très reconnus ne seront pas privilégiés par le jury.

Le travail photographique proposé doit impérativement :

- constituer une série complète
- être accompagné d'un texte

L'opération "Éditer son regard" ne privilégiera aucun genre, traitement ou procédé photographique. Les travaux seront appréciés au regard de leur qualité et de leur originalité. Les projets collectifs sont acceptés.

ARTICLE 3 – PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature (une seule inscription par participant) doit comporter l'ensemble des éléments suivants :

- le formulaire de candidature rempli
- Un lien vers votre site web ou portfolio

S'il juge cela pertinent, le photographe peut intégrer à ces images une proposition de scénographie ou des vues d'exposition. Le candidat garantit que les images proposées sont originales, inédites et qu'il est seul détenteur de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces images. Il doit également avoir réglé les autorisations éventuellement requises des personnes physiques dont l'image est utilisée.

Le dossier de candidature complet devra être envoyé avant le 30 juin 2021 à minuit. Seuls les dossiers comportant l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus seront examinés.

Les informations transmises via le site interne <https://withlove.wipplay.com/escourbiac/> sont régies par les dispositions relatives au RGPD (qui figurent dans les mentions légales du site).

La participation à cet appel à candidature est gratuite. Pour plus d'informations : vincent@wipplay.com

ARTICLE 4 – DATE LIMITE DE CANDIDATURE

La date limite de candidature est le mercredi 30 juin 2021 à minuit.

ARTICLE 5 – PROCESSUS DE SÉLECTION

Le jury sélectionnera dix finalistes dont le ou la lauréat(e). Leur désignation se déroulera en quatre étapes :

1. L'appel à candidatures, diffusé sur <https://withlove.wipplay.com/escourbiac/> du 19 mai au 30 juin 2021.
2. La pré-sélection de 30 dossiers par Wipplay, co-organisateur de l'événement.
3. La sélection de 10 dossiers par le jury
4. La sélection du lauréat par le jury, à l'issue de petits entretiens, constitué de professionnels de la photographie. Il se réunira au courant de l'été 2021.

La décision du jury sera souveraine et sans appel.

Le lauréat sera averti par email à la fin de l'été (septembre 2021).

ARTICLE 6 – JURY

Le jury de l'opération "Éditer son regard" rassemblera :

- Un ou deux représentants d'Escourbiac

- Un représentant de Wipplay
- Cinq professionnels de la photographie

Il se réunira au courant du mois de juillet 2021.

ARTICLE 7 – DOTATION

Le premier prix d’"Éditer son regard" récompensera le travail photographique du lauréat à travers :

- Un accompagnement dans la création de son édition
- Une mise en place de sa campagne de crowdfunding
- Une exposition et un lancement de son livre au premier trimestre 2022 chez Initial Labo

ARTICLE 8 - CONDITIONS D'EXPOSITION

Le travail primé sera présenté dans le cadre du lancement du livre qui aura lieu au premier trimestre 2022 chez Initial Labo, 62 Avenue Jean Baptiste Clément, 92100 Boulogne-Billancourt. Initial Labo prendra en charge le tirage dans la limite d’un budget maximal défini. Les images seront imprimées à Paris par Initial Labo.

Le lauréat s’engage à envoyer les images en haute définition à la suite de sa désignation pour la production de l’exposition et à autoriser les partenaires à utiliser 5 images par photographe pour la promotion et la communication autour de l’opération Éditer son Regard.

La scénographie de l’exposition du lauréat sera élaborée en collaboration avec ce dernier, et le montage se fera en fonction du plan d’accrochage pré-établi.

Les tirages seront ensuite remis au photographe et lui appartiendront., mais devra n’en faire aucune utilisation commerciale.

ARTICLE 9 – CALENDRIER

- * 19 mai 2021 (18h) : Ouverture de l'appel à candidatures
- * 30 juin 2021 (minuit) : Clôture de l'appel à candidatures
- * début juillet : tenue du jury et sélection de 10 dossiers
- * été 2021 : entretiens avec les finalistes
- * septembre 2021 : annonce du lauréat
- * septembre 2021 : Travail d'édition et co-création avec Escourbiac
- * automne 2021 : lancement de la campagne de crowdfunding
- * Hiver 2021/2022 : impression du livre
- * Premier trimestre 2022 : Lancement du livre + exposition

ARTICLE 10 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l’imposent, Wipplay se réserve le droit de modifier ces conditions générales, de reporter ou d’annuler l’opération Éditer son Regard.

Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 11 – REGLEMENT

Le simple fait de participer à l'opération Éditer son regard implique l'acceptation pure et simple de ces présentes conditions générales dans leur intégralité, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Paris, le 18 mai 2021.